

COMMUNIQUE DE PRESSE

Benjamin Frugier nommé Directeur Général de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM Mecallians)



À compter du 4 novembre 2024, Benjamin Frugier prend la direction générale de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM Mecallians). Il succède à Philippe Contet.

Fort d'une expérience de 30 années, Benjamin Frugier a su démontrer son expertise dans des domaines clés tels que la réglementation du numérique et des produits, la finance durable, le développement industriel et le commerce international.

Tout au long de sa carrière, Benjamin Frugier a piloté avec succès de nombreux projets stratégiques, notamment autour de l'innovation, de la politique industrielle et du développement durable. Son parcours professionnel s'est principalement concentré dans le secteur industriel, chez des acteurs comme Valeo, dans le secteur du service aux entreprises et au sein du monde patronal (Union de Normalisation de la Mécanique et FIM).

Avec cette nomination, Benjamin Frugier ambitionne de continuer le développement de la bannière commune Mecallians et de renforcer les missions de la FIM autour de 3 piliers prioritaires :

- **Compétitivité** : Renforcer la compétitivité des industries mécaniques reste la priorité centrale, notamment à travers l'innovation, le soutien aux entreprises, la fiscalité et la simplification, dans un environnement de plus en plus complexe et incertain.
- **Technologies numériques** : Avec l'essor des réglementations relatives à l'intelligence artificielle, à la cybersécurité et aux données, et de l'interopérabilité des équipements, la digitalisation est au cœur de la transformation industrielle. Ces technologies offrent des opportunités mais aussi des risques, que la FIM s'engage à anticiper et à accompagner.
- **Décarbonation** : La réduction de l'empreinte carbone dans les industries mécaniques, en lien non seulement avec la réglementation mais aussi avec les normes et outils développés par le Cetim et l'UNM, est un axe crucial. Cela inclut des actions concrètes sur les sites de production et les produits (« scopes 1 et 2 »), mais aussi une attention particulière aux industries en amont comme la sidérurgie (« scope 3 »). La décarbonation doit par ailleurs être un outil pour bénéficier d'un avantage comparatif, dans un environnement économique très concurrentiel.

Date de publication : 04/11/2024

Contacts presse

Isabelle Douvry
+ 33 (0)1 47 17 60 30
idouvry@fimeca.org

Anne Gleyze
+ 33 (0)1 47 17 60 29
agleyze@fimeca.org